

Publié le 16 octobre 2019

L'éco quartier Danube, un exemple de collaboration inter-Epl vecteur de succès !

Une quarantaine de congressistes ont emboîté le pas de Caroline Barrière, vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg, à la découverte de l'éco quartier Danube le 8 octobre dernier dans le cadre de l'une des visites professionnelles organisée par les Sem Sers, Habitation moderne et Parcus lors du Congrès des Epl. L'occasion également d'appréhender une méthode de travail collaborative entre les opérateurs de l'économie mixte de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.



De longue date, la ville de Strasbourg et sa métropole se sont engagées dans un ambitieux plan de reconquête des anciennes friches industrielles portuaires. La ZAC Danube, confiée depuis 2010 à la Sem Sers, est l'un des symboles de cette volonté. Le programme, labellisé dès 2013 éco quartier, s'étend sur 7 ha et comprend 700 logements, dont 50% de logement social, 18 000 m² de bureaux et de commerces, un EHPAD de 84 lits, une résidence étudiante et une école maternelle.

Ce projet en phase d'achèvement fait figure de pionnier en terme d'innovation urbaine à plus d'un égard :

Une gouvernance participative

Le projet a été co-conçu et co-construit avec les futurs habitants du quartier et les bailleurs. Une partie des lots sont portés directement par des collectifs d'habitants dans le cadre de projets participatifs. Les bailleurs sociaux à l'instar de la Sem Habitation moderne ont également joué le jeu en créant un jardin partagé sur le toit terrasse de l'un de ses immeubles.

Un quartier économe en énergie

Tous les bâtiments de l'éco quartier seront au minimum basse consommation, voire passifs et même à énergie positive. A ce titre, le programme accueille la tour de logements Elithis, dont l'îlot se déconnectera du réseau d'alimentation électrique 1 heure par jour, 365 jours par an.

Une mobilité douce

Les concepteurs de l'éco quartier Danube ont fait de la circulation automobile limitée l'un des enjeux majeurs du projet. L'inter-modalité a été pensée et est encouragée à travers la mise en place d'un «Pass Mobilité» pour les bus, le tramway et les Vel'hop.

Par ailleurs, l'éco quartier compte 0,5 places de stationnement par logement et aucun stationnement en voirie n'est autorisé sauf pour les livraisons, des déposes minute en pied d'immeuble et pour les personnes à mobilité réduite. De ce fait, le stationnement se trouve circonscrit à deux parkings construits aux entrées du quartier et trois stations d'autopartage. Les deux parkings à la pointe de la modernité ont été portés par Parsem, une société par actions simplifiée créée par Parcus et la Sers, autrement dit un modèle de collaboration entre une Sem de gestion du stationnement et une Sem d'aménagement.

Rendez-vous fin 2020 pour découvrir le programme complètement achevé !

Par Caroline VOLLET